



## Résiliation bail: préavis 1 mois possible?

Par **willy974**, le **23/02/2010** à **08:26**

Bonjour,

Je voudrais résilier mon bail avant son terme (20/12/2010).

Je sais que le préavis légal est de 3 mois.

Est-il possible de le réduire à 1 mois en évoquant le fait que je dois suivre ma compagne (ne figurant pas sur le bail) suite à sa première prise de poste dans un autre département?

Merci d'avance de bien vouloir me répondre.

Par **fabienne034**, le **23/02/2010** à **09:19**

Bonjour,

votre compagne même si elle n'est pas sur le bail a un droit au bail si vous êtes pacsé

pour tout savoir sur le pacs

<http://www.fbbs.net/pacscreation.htm>

ou si elle vit avec vous dans le logement depuis au moins un an

dans ce cas son poste de travail vous concerne aussi et vous avez droit à un congé de un mois et non trois mois

pour tout savoir gratuitement avec les modèles de lettre gratuite:

<http://www.fbis.net/contratlocationvide.htm>

Par **willy974**, le **24/02/2010** à **20:45**

Je vous remercie de votre réponse fabienne034

**Auriez-vous une référence à un texte de loi ou arrêté de l'application de cette réduction de préavis dans le cas de concubinage notoire pour appuyer ma demande?**

Le mandataire du propriétaire nous avait "refusé" la co-signature du bail (compagne étant à l'époque étudiante - cautionnement par sa mère). J'ai peur que cela joue en notre défaveur pour l'obtention du préavis réduit.

Merci d'avance